

## Couleur et pratiques urbanistiques

Il est un fait que depuis une trentaine d'années se développe un questionnement grandissant sur le cadre de vie et sur les problèmes que suscite son évolution. On en est arrivé à présent à ce qu'il occupe une position majeure comme thème de réflexion dans les sphères scientifiques politiques et administratives.

### LA QUESTION DU CADRE DE VIE

Ces réactions reflètent le rejet d'une attitude qui pendant longtemps a consacré la primauté des logiques économiques, fonctionnelles, techniciennes et financières, dont on mesure à présent les effets pervers, sur celles qui prévalent actuellement et qui vont dans le sens de privilégier les dimensions humaine, sociale et environnementale.

Mais ce qui nous interpelle et nous inquiète tout à la fois, c'est le caractère entropique de l'évolution des 50 dernières années au cours desquelles on a assisté à la dislocation des structures qui soutenaient la cohérence des paysages formés par le passé et ce, d'autant plus, qu'il ne semble pas évident que ce processus soit appelé à ralentir.

Les mutations auxquelles on assiste n'affectent plus comme jadis quelques fractions singulières du territoire et ne s'opèrent plus selon un processus lent mais elles portent à présent sur des fragments territoriaux de tailles très significatives et se développent selon un rythme sans précédent.

Par ailleurs, l'évolution économique et sociale de l'âge industriel et postindustriel a généré et continue à générer de nouvelles configurations spatiales qui se superposent aux anciennes qu'elles infiltrent, fractionnement ou effacent et avec lesquelles elles s'associent en formations plus ou moins nébuleuses et complexes.

Cette évolution chaotique touche tous les milieux, qu'ils soient naturels, ruraux ou urbains et quelle que soit l'échelle où s'effectue l'observation.

Le citoyen comme l'expert ou le responsable politique est convaincu de la nécessité d'agir, mais ils se posent en même temps la question de savoir sur quoi, comment, avec quels moyens et finalement, par où commencer?

Il ne s'agit pas ici d'approfondir cette question, d'autant que ses aspects déjà multiples interfèrent entre eux, mais d'examiner ce qui fait en sorte que cette évolution soit perçue négativement. Car en définitive, ce n'est peut être pas le phénomène d'urbanisation en soi, sinon par son ampleur, qui pose un réel problème ni même celui que représente les mutations qui se produisent au sein même des espaces agricoles ou des espaces déjà urbanisés, mais bien la façon dont ces mutations s'opèrent, qui de toute évidence ne rencontre pas nos attentes.

### LES ATTENTES

Les expressions consacrées pour afficher notre insatisfaction sont peu explicites. Les plus souvent employées sont : "manque de cohérence", "perte de qualité" et "atteintes à l'environnement ou au patrimoine".

Mais ces expressions qui incontestablement extériorisent d'un certain désarroi, voire d'une certaine angoisse ne tradui-



sent que très globalement les aspirations qu'elles recouvrent. En réalité derrière elles se profilent des besoins non satisfaits de nature bien différentes mais tout à fait fondamentaux :

- besoin d'intelligibilité en regard des objets, des espaces ou du territoire ;
- besoin d'esthétique se traduisant généralement en termes d'harmonie ;
- besoins identitaires considérés dans la perspective de construire ou de préserver une identité individuelle ou collective ;
- besoin d'attribuer du sens et de la valeur aux objets comme aux espaces ;
- besoins ludiques alimentés par la surprise et par la diversité des ambiances ;
- besoins antagonistes d'unité et de diversité alliés à ceux d'ordre et de hiérarchie indispensables pour la construction de la carte mentale de l'espace ;
- etc.

Lorsqu'on parle de cohérence spatiale, la question est pratiquement toujours examinée sous l'angle de la fonctionnalité des espaces, comme si une ville ou un territoire ne devait être vu que du seul point de leur utilisation.

Pour notre part, nous considérons qu'il existe une autre manière de traiter de la question de la cohérence spatiale qui est toute aussi déterminante que la précédente pour déterminer des choix fondamentaux en matière d'urbanisme. Elle se situe dans la rencontre des besoins que nous venons d'énoncer. C'est donc sous cet angle que nous allons traiter des rôles que peut assumer la couleur.

### LES RÔLES DE LA COULEUR COMME FACTEUR ACTIF DE STRUCTURATION

L'échelon auquel nous nous situons ici n'est pas celui de l'objet vu au travers de ses caractéristiques formelles et chromatiques et de leurs relations, mais sous celui des rapports qui s'établissent entre l'objet et son environnement.

Dans cette optique, voyons à présent quelles sont les potentialités structurantes de la couleur en nous focalisant parmi les rôles qu'elle joue sur ceux qui nous semblent être les plus significatifs.

### Le rôle fédérateur

La couleur est considérée ici en tant que facteur de cohésion et de liaisonnement spatial.

Son rôle consiste à établir des liens de similitude soit dans le but de fédérer des éléments appartenant à une même entité (ensemble bâti) par l'existence d'un caractère commun, soit dans celui de fédérer entre elles des entités distinctes. Ce rôle est à notre avis celui auquel il est nécessaire d'accorder le plus d'importance par ses effets déterminants sur la structuration et sur la lisibilité de l'espace visuel. Pour illustrer nos propos, nous allons examiner quelques cas de figure correspondant à des situations courantes.

Partons tout d'abord de l'hypothèse qu'il s'agit de la créer un nouvel ensemble urbanisé. Il est évident que dans ce cas, le fait d'attribuer une seule tonalité ou une gamme de tonalités proches ou harmonisées aux différents objets qui composent cet ensemble, fait jouer pleinement à la couleur son rôle fédérateur.

On est ainsi amené à constater que certaines villes anciennes possèdent parfois une très forte cohésion qui repose essentiellement sur leur unité chromatique alors que du point de vue morphologique elles sont en fait composées d'éléments fort divers.

Plus étroite est la marge de variation dans les tonalités, plus forte est la cohésion entre les éléments et plus faible est la part du doute quant à l'appartenance de l'objet à ce même ensemble. Corrélativement le choix des couleurs joue un rôle déterminant dans son expression identitaire. On est ainsi amené à constater que certaines villes anciennes possèdent parfois une très forte cohésion qui repose essentiellement sur leur unité chromatique alors que du point de vue morphologique elles sont en fait composées d'éléments fort divers.

La couleur peut également être considérée comme le moyen le plus approprié pour accroître la cohésion interne dans ensembles urbanisés existants qui présentent une forte hétérogénéité de par le jeu combinés des caractères formels et chromatiques de leurs composants. Dans ces situations la couleur peut jouer son rôle fédérateur mais ses effets ne se font ressentir que de façon progressive au gré des actes individuels successifs qui se cumulent au cours du temps, modifiant ainsi la situation initiale.

Un dernier cas de figure est celui de la cohabitation entre des entités d'époques et de caractères différents sur un même site. La question qui se pose ici est celle de la détermination des rapports de coexistence entre ce qui existe et ce que l'on introduit sur le site. Il est évident que tout dépend du type de rapport que l'on veut voir s'établir. Ce peut être un rapport de subordination, d'équivalence ou de domination.

Dans chaque cas le rôle fédérateur de la couleur est différent. Comme il existe toute une gradation entre les positions

extrêmes, le rôle fédérateur passe par tous les degrés d'intensité, allant du fort au nuancés voire à l'inexistant.

En conséquence, lorsqu'une construction ou qu'un ensemble de constructions est introduit dans un site, la couleur permet d'établir le dialogue entre le nouvel élément et ceux déjà présent qui composent le site. En fédérant tous ces éléments et en préservant les liens harmoniques préexistants, la couleur devient le facteur principal qui assure l'unité du site.



Par contre, le fait de provoquer volontairement une rupture par le choix de couleurs différentes affiche sa volonté de se désolidariser de l'ensemble et d'affirmer sa propre identité ou éventuellement de marquer sa domination sur le site.

### Le rôle animateur

A l'inverse du cas précédent la couleur est utilisée ici de façon à provoquer la fragmentation des surfaces et à briser le caractère d'une morphologie jugée trop rigide ou trop uniforme et par la même occasion, de créer des textures ou des rythmes préalablement absents. De telles mesures sont parfois adoptées dès le début de la phase de conception pour de grands projets immobiliers ou dans le cadre d'opération de réhabilitation d'immeubles ou de groupements d'immeubles.

Dans un tout autre ordre d'idée, l'exploitation du rôle animateur de la couleur peut être faite à des fins ludiques en utilisant le côté déstabilisant ou déstructurant des formes colorées sur les configurations tridimensionnelles.

Notons encore que la diversité des couleurs doit être considérée comme distincte de leurs relations harmoniques, autrement dit, diversifier ne signifie pas nécessairement créer du désordre.

### Le rôle signalétique

Il s'agit d'une utilisation de la couleur faite dans le but de singulariser un élément ou un objet par rapport à ceux qui forment son environnement en provoquant par celui-ci un effet de focalisation. De fait la couleur constitue un médium puissant dans notre analyse visuelle. Plus le contraste est grand, plus le contour de la forme est identifiable et plus l'objet l'est également. Néanmoins, l'intérêt d'utiliser la couleur dans ce but s'amenuise avec la multiplication des signaux jusqu'en arriver, s'ils sont mal maîtrisés, à un état de désordre complet.

Un autre aspect du rôle signalétique de la couleur réside dans le fait que des objets colorés constituent des pôles visuels qui facilitent l'assimilation mentale de l'espace par les effets qu'ils produisent dans

la cinétique visuelle. La question est alors de savoir dans quelle mesure le signal créé, renforce ou défait un équilibre

Cependant pour qu'un ordre paysager s'installe il s'impose que les signaux s'inscrivent eux-mêmes dans le cadre d'une organisation spatiale structurée et hiérarchisée.

Les rôles signalétique et sémantique de la couleur peuvent éventuellement être couplés mais il faut les considérer à priori comme distincts.

Le fait de provoquer volontairement une rupture par le choix de couleurs différentes affiche sa volonté de se désolidariser de l'ensemble et d'affirmer sa propre identité ou éventuellement de marquer sa domination sur le site.

### Le rôle sémantique

Tout objet de même que toute configuration matérielle peut être considéré à priori comme étant porteur d'un message que l'émetteur, en l'occurrence son concepteur, son propriétaire ou le groupe qui se l'est approprié envoie vers le récepteur c'est-à-dire son environnement social.

Ce message peut avoir valeur de reflet identitaire, de signal de symbole... Il peut exprimer la puissance, la modernité, la richesse, la spiritualité... Mais dans tous les cas, pour que le message soit transmis, il faut qu'il existe une relation de type émetteur-récepteur tel que chacun des partenaires possède les clefs du décodage.

C'est également le cas de la couleur considérée in abstracto. Le symbolisme dans la couleur est lié à la notion d'association. Lorsqu'à une couleur, nous associons un objet, nous opérons une association simple de premier ordre. Par exemple lorsque nous entendons le mot "mer", nous lui associons directement la couleur bleue.

Le deuxième niveau regroupe les associations d'idées et d'émotions. Ainsi, a

ce même bleu, nous associons la sensation de sérénité. Ces associations d'ordre psychologique touchent directement notre sensibilité profonde et notre système émotionnel.

Enfin, il existe un troisième niveau d'association, plus élevé, où l'association passe d'abord par une des deux premières étapes pour ensuite s'établir en correspondance avec un contexte social, culturel ou historique. Ainsi, la couleur jaune fut le symbole de l'Empereur en Chine car cette couleur évoque la lumière.

Le symbolisme regroupe tous ces niveaux d'associations. Il peut aussi bien évoquer une association simple de premier ordre tout comme une association dont la compréhension demeure plus complexe. Bien qu'il existe un symbolisme universel, la symbolique de la couleur varie d'une culture à l'autre ou d'un contexte social à un autre.

### Le rôle utilitaire

Au travers de son rôle utilitaire, la couleur peut créer de la cohésion en ce sens que des dispositions communes peuvent s'appliquer indistinctement à toutes les parties d'une même unité comme par exemple un ensemble bâti ou à des unités séparées.

Prenons l'exemple d'une ville dense qui souffre d'un déficit en lumière naturelle dans les locaux d'habitation du à la proximité des immeubles. En adoptant une disposition qui impose l'emploi généralisé d'une teinte claire en façade autrement dit en utilisant le pouvoir réfléchissant du matériau, on compense en partie ce déficit. Une telle mesure qui se révèle spécialement efficace pour des immeubles se faisant face offre en outre

d'autres avantages, comme celui de faire profiter le domaine public d'un albédo élevé, ou d'améliorer les performances de l'éclairage public. Mais ce que nous intéresse ici, ce sont ses implications sur la cohérence de l'ensemble tant du point de vue du paysage interne que du paysage externe. En effet, dans le cas présent la tonalité générale de l'ensemble qui résulte en l'occurrence de dispositions techniques, exerce un effet fédérateur par le trait d'union qu'elle crée entre les éléments et entre les espaces qui composent cet ensemble.

De façon analogue, dans des pays où le climat est particulièrement chaud et ensoleillé, il arrive fréquemment que l'on enduise les façades d'un lait de chaux parce que celui-ci assure une bonne protection thermique contre la chaleur en renvoyant vers l'atmosphère la plus grande partie du rayonnement solaire.

C'est ainsi que sans nécessairement être le fruit d'une mesure administrative, on rencontre des cas de villes et villages d'une blancheur éclatante qui détermine l'identité d'une région.

## LA PLACE DE LA COULEUR

En abordant à présent la question de la couleur dans notre environnement, ce n'est pas pour traiter de ses potentialités en général mais pour les mettre en corrélation avec les attentes qui viennent d'être évoquées et établir dans quelle mesure elles sont de nature à participer à la construction ou à la reconstruction de cohérences spatiales en fonction du lieu et de l'échelle de l'espace considéré. Il est évident que cette place est beaucoup plus importante que celle qu'on lui accorde actuellement.

En faisant l'hypothèse que d'une part la couleur soit considérée comme un facteur important devant jouer un rôle structurant au niveau du cadre de vie et du développement territorial et que d'autre part on veuille mener une politique allant dans ce sens, il faudrait pour le moins que celle-ci s'appuie sur une solide base de réflexion afin de cadrer toute action éventuelle.

Il s'agirait d'examiner une série d'aspects consistant notamment :

- à évaluer la meilleure façon d'appréhender la question selon l'échelon territorial auquel on se situe ;
- à voir quel type de démarche il convient de suivre pour procéder à l'analyse ou au décryptage des espaces urbains, périurbains ou ruraux en vue de soutenir des orientations à prendre ;
- à déterminer les rôles les plus pertinents dévolus à la couleur en fonction des types de situations rencontrés ;
- à évaluer le degré de priorité à accorder aux différentes parties du territoire selon qu'elles se trouvent confrontées à des dynamiques fortes ou faibles, tout autant lorsqu'elles sont engagées dans un processus de développement ou de dégradation ;
- à mesurer l'intérêt d'établir des priorités et d'engager des moyens lorsqu'il y a des enjeux économiques vis-à-vis desquels la qualité de l'environnement joue un rôle important (région touristique, centres historiques...) ;
- etc.

## QUI PEUT FOURNIR UNE RÉPONSE ?

Une chose est sûre, aucun effet résultat positif ne peut être attendu de l'octroi d'une liberté totale tout particulièrement en ce qui concerne le choix des couleurs. Autrement dit il ne faut pas s'attendre à ce qu'une accumulation d'actes individuels conçus en totale indépendance non sous-tendus par une adhésion collective à un même objectif ou soumise à une même obligation donne des résultats satisfaisants. Ce serait à coup sûr le chaos.

On qualifie de dérive individualiste le phénomène par lequel chacun tend naturellement à privilégier sa propre vision des choses ou ses propres intérêts par rapport à ceux de ceux de la collectivité dont on fait partie mais s'agit en fait d'un comportement naturel sur lequel il n'y a pas lieu de s'appesantir. Il concerne tout autant le simple citoyen que l'opérateur, privé ou public, l'entreprise ou encore l'architecte.

Face à l'impossibilité de voir se dégager un consensus, il semble que ce soit



## Face à l'impossibilité de voir se dégager un consensus, il semble que ce soit à l'autorité publique de faire prévaloir l'intérêt collectif et d'agir en son nom.

à l'autorité publique de faire prévaloir l'intérêt collectif et d'agir en son nom.

Mais là aussi il y a des nuances quant à la perception du problème, d'abord en ce qui concerne son importance relative en regard des autres dont elle a la charge, puis aux difficultés pratiques qu'il soulève, aux moyens nécessaires à mettre en œuvre, aux coûts qu'ils représentent et enfin quant à la popularité et à l'efficacité des mesures qui seraient adoptées. Néanmoins collectivement on est conscient de la nécessité d'intervenir; non pas uniquement sur la couleur en considérant qu'elle représente le but principal mais en la considérant comme un puissant moyen d'action.

### DE QUELS MOYENS D'ACTION DISPOSE L'AUTORITÉ PUBLIQUE ?

Les moyens sont multiples mais ils se divisent en 2 catégories :

#### 1. Les moyens non formalisés

Ce sont ceux dont l'objectif se situe au niveau éducatif. Ils se focalisent sur la sensibilisation du public, le conseil et l'assistance aux professionnels ou encore la sensibilisation du personnel administratif...

Il est bien difficile d'en évaluer la productivité effective. En effet, dans le domaine qui nous occupe, on se heurte la plupart du temps à la difficulté de devoir modifier les paramètres d'une éducation déjà acquise tant au niveau familial qu'au niveau scolaire, à la culture ambiante centrée sur le culte de l'objet et sur l'évènement, peu ou pas sur l'architecture de l'espace mais surtout à l'indifférence.

Il ne faut donc pas s'attendre à ce que l'emploi de ces moyens d'action boule-

verse dans l'immédiat les comportements acquis. Néanmoins ils prennent tout leur sens dans une perspective à moyen et long terme comme tout ce qui relève de l'éducation et de la formation.

#### 2. Les moyens formalisés

Il s'agit de ceux dont l'Etat s'est doté en vue d'assurer sa propre gestion en construisant le cadre institutionnel, légal et instrumental de façon à lui permettre d'exercer son pouvoir.

Il inclut la répartition des compétences, les législations spécifiques, les instruments légaux, les procédures de mise en examen, le contrôle des actes, les sanctions, les organes consultatifs....

Le cadre légal dans lequel nous nous inscrivons est bien entendu celui de l'urbanisme de l'aménagement du territoire et de l'environnement où nous disposons d'un éventail de moyens pratiquement complet, à savoir :

- les instruments d'orientation exprimant les objectifs de développement d'organisation spatiale et leurs priorités ;
- les instruments d'action à caractère normatif, opérationnel et incitatif ;
- les instruments d'évaluation des incidences.

Mais alors qu'on dispose de tous les moyens pour agir, on est en droit de se poser la question de savoir pourquoi la couleur n'occupe qu'une position si secondaire dans les pratiques urbanistiques ?

Il faut bien reconnaître que la couleur ne constitue pas une contrainte particulièrement pesante. Elle n'interfère pas avec l'organisation matérielle de l'espace, son coût rapporté au prix de la construction est tout à fait marginal, elle constitue un paramètre adaptable au lieu et aux circonstances mais par contre, et c'est là le rôle que nous lui assignons, elle peut largement contribuer à l'amélioration la cohérence spatiale. Ceci nous amène à réitérer la question, pourquoi aussi peu de considération ?

Ainsi donc lorsqu'on examine des règlements d'urbanisme on est amené à constater que dans la majorité des cas, les efforts portent sur l'implantation, le

gabarit et la forme architecturale... mais que la couleur n'y est évoquée le plus souvent que par l'intermédiaire d'un choix de matériaux exprimé en une liste quasi exhaustive de ce qui existe sur le marché ou ne fait l'objet que d'une définition très floue.

Quant aux moyens incitatifs ils sont utilisés dans le but de remédier à un état déficient mais pas de façon explicite pour améliorer la cohérence spatiale par la couleur alors qu'il n'y a aucune incompatibilité évidente entre les deux.

En outre les ressources qu'offre l'informatique via internet ne sont pas utilisées. Elles permettraient d'informer le public comme d'ailleurs les architectes ou les promoteurs dès avant le début d'un projet des dispositions à prendre. Il suffit d'établir des fichiers image doublé de recommandations avec justifications à l'appui.

D'où la question : pourquoi il y a-t-il aussi peu de directives qui déterminent des orientations en matière d'emploi des couleurs en rapport avec un objectif clairement établi et lorsque c'est le cas pourquoi sont-elles aussi timides?

S'il est vrai que diverses tentatives ont été faites par le passé dans différents pays d'Europe sous forme de directives proposant de se référer à des palettes de couleurs harmonisées ou encore de recommandation sur la mise en œuvre de matériaux traditionnels présenté en images, c'est bien évidemment fort intéressant, mais sur le fond le problème n'a jamais été vraiment abordé dans sa globalité.

Il y a quelques années on a conçu l'idée de "plan lumière", alors, serait-il inconvenant d'imaginer un "plan couleur" conçu à différents échelons du territoire qui définirait des objectifs et des stratégies en matière de couleurs. Il nous semble qu'en définitive ce serait plus important.

En outre il n'est même pas exclu de penser que ces documents soient coordonnés dans leur mise en œuvre, tout au moins en certains lieux, puisque couleur et lumière sont des paramètres liés.

## LES OBSTACLES

C'est que la couleur est une donnée difficile à maîtriser, difficile à décrire et toute en subtilité. Il faut que ceux qui sont appelés à devoir jouer un rôle dans le domaine de la couleur possèdent une formation, une culture et une sensibilité et qu'en plus ils soient capables d'argumenter sur le terrain glissant que représente tout débat en cette matière.

De fait lorsqu'un débat s'engage sur la couleur on s'étonne de voir à quel point il se focalise vite sur des points de détail ou sur des situations particulières mais surtout comme il est empreint de subjectivité au point d'en arriver à s'entendre parfois dire qu'il n'y a pas lieu de discuter des goûts et des couleurs. Il est tout aussi étonnant de constater que contraindre le choix des couleurs, plus que pour d'autres aspects de l'urbanisme semble porter atteinte à la liberté d'expression.

Mais on peu comprendre que vouloir maîtriser est dérangeant parce que cela implique un questionnement et une vision à long terme qui par définition est fragile et sans intérêt sur le plan électoral. Enfin, certains ont tendance à considérer que le problème de la couleur est d'une importance secondaire.

Faut-il pour autant renoncer et feindre que le problème de la couleur dans notre environnement n'existe pas ? ■

Il y a quelques années on a conçu l'idée de "plan lumière", alors, serait-il inconvenant d'imaginer un "plan couleur" conçu à différents échelons du territoire qui définirait des objectifs et des stratégies en matière de couleurs. Il nous semble qu'en définitive ce serait plus important.